



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-08

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le **21 mars 2026** à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **16/03/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire sortant.

Présents : Yann FOL, Béatrice FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD, Arnaud VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Sophie FAVRE, Nicolas DELOFFRE, Sophie TERRIER, Damien FOL, Cindy CONVERS, Arnaud LOUMY, Vanessa MORGAN, Cyrille GROSPÉLIER, Sophie RIMBAUD.

Secrétaire de séance : VUICHARD Arnaud

01 - Election du Maire

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection du maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0 (zéro)
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15 (quinze)
Nombre de suffrages déclarés nuls	0 (zéro)
Nombre de suffrages blancs	0 (zéro)
Nombre de suffrages exprimés	15 (quinze)
Majorité absolue	8 (huit)

A obtenu : M. Yann FOL..... : **12** voix (douze)
M. Nicolas DELOFFRE : **03** voix (trois)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire,

Monsieur Yann FOL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Le secrétaire de Séance,

Arnaud VUICHARD.

Le Maire,

Yann FOL.

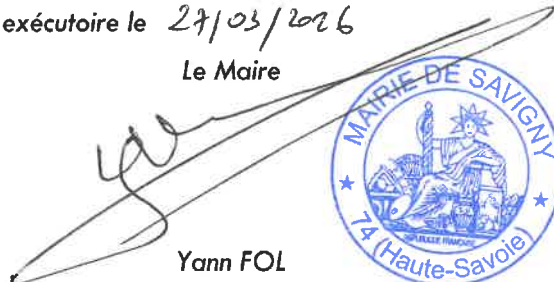
Mesures de publicité :

Télétransmise le 27/03/2026

Affichée le 27/03/2026

Certifiée exécutoire le 27/03/2026

Le Maire



Yann FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-09

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le **21 mars 2026** à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **16/03/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de M. Yann FOL, Maire.

Présents : Yann FOL, Béatrice FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD, Arnaud VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Sophie FAVRE, Nicolas DELOFFRE, Sophie TERRIER, Damien FOL, Cindy CONVERS, Arnaud LOUMY, Vanessa MORGAN, Cyrille GROSPÉLIER, Sophie RIMBAUD.

Secrétaire de séance : Arnaud VUICHARD

02 – Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Yann FOL élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à la fixation du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu des articles L 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1, L.2122-2 ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche du service municipal, à créer des postes d'adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article UNIQUE : DECIDE de créer, à 12 voix pour et 3 abstentions (*Béatrice FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD*) pour la durée du mandat du conseil, 4 postes d'adjoints, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de Séance,



Arnaud VUICHARD

Le Maire,



Yann FOL.

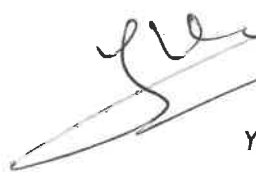
Mesures de publicité :

Télétransmise le 27/03/2026

Affichée le 27/03/2026

Certifiée exécutoire le 27/03/2026

Le Maire



Yann FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-10

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le **21 mars 2026** à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **16/03/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de M. Yann FOL, Maire.

Présents : Yann FOL, Béatrice FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD, Arnaud VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Sophie FAVRE, Nicolas DELOFFRE, Sophie TERRIER, Damien FOL, Cindy CONVERS, Arnaud LOUMY, Vanessa MORGAN, Cyrille GROSPÉLIER, Sophie RIMBAUD.

Secrétaire de séance : Arnaud VUICHARD

03 – Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

Vu la délibération approuvant la création de quatre postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre maires adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant la liste de candidature conduite par M. Arnaud VUICHARD,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

La liste conduite par M. Arnaud VUICHARD a obtenu : 12 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de SAVIGNY selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- **1^{er} adjoint : Monsieur Arnaud VUICHARD**
- **2^{ème} adjointe : Madame Stéphanie MUHLEMATTER**
- **3^{ème} adjoint : Monsieur Nicolas DELOFFRE**
- **4^{ème} adjoint : Madame Sophie FAVRE**

Le secrétaire de Séance,


Arnaud VUICHARD

Le Maire,

Yann FOL.



Mesures de publicité :

Télétransmise le 27/03/2026

Affichée le 27/03/2026

Certifiée exécutoire le 27/03/2026.

Le Maire


Yann FOL